

Quoi de neuf



Informations Syndicales



Congés sociaux :

Si la note imposant de nouvelles règles en matière d'octroi de congés sociaux est disparue de l'intranet Smals, il nous revient que le service HR n'accepte toujours pas la prise de jours consécutifs. Par ce biais, la direction tente de remettre en question nos droits acquis en la matière.

Comme l'a reconnu Mme Taideman lors du CE du 27 octobre 2014, « le système est prévu pour un jour à la fois mais une extension jusqu'à quatre jours est envisageable à la demande du collaborateur, si nécessaire ». Pour nous, la simple remise d'une attestation médicale suffit pour obtenir plusieurs jours successifs.

Amélioration du cycle d'évaluation pour les détachés du SPF Justice :

La CGSLB a introduit un document au conseil d'entreprise de 23 février 2015. Ce document demande d'améliorer la gestion de carrière, la définition des fonctions de chaque collaborateur et la mise en place d'un cycle de fixation d'objectifs et d'évaluation en concordance avec la CCT d'entreprise conclue entre Smals Egov et les organisations syndicales. Chaque collaborateur Egov, comme TOUS les collaborateurs, doit pouvoir avoir une vision de sa carrière professionnelle à court, moyen et long terme.

Participation de la CGSLB@Smals au séminaire Environnement BRISE :

Ce séminaire regroupe les 3 organisations syndicales en front commun. L'objectif de ce séminaire est de favoriser ensemble le droit à la ville. Plusieurs "experts" de l'ULB, de la KUL et de City Dev ont abordés les thèmes suivants : "Quelle croissance économique pour quel progrès social" ; "Pistes pour une économie au service de la ville" ; "Vers une conquête de la démocratie économique". Un débat concernant les alliances entre le social et l'environnement à Bruxelles a suivi ces exposés. La CGSLB@Smals était représentée par Fabrice Lejeune.

Il ne pleut pas sur le détachement :

En décembre 2014, Smals a distribué un parapluie pour célébrer les 75 ans de la société. Cette distribution ne concernait que les employés internes.

Que pouvons-nous en conclure ?

Soit les « détachés » sont considérés comme ne participant pas au développement de Smals et ne peuvent dès lors pas prétendre participer aux réjouissances.

Soit, ils travaillent dans des lieux bénéficiant d'un micro climat où il ne pleut jamais.

Des questions, plus d'informations ? Contactez-nous !

